

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1018

Artikel: Développement : conjoncture favorable
Autor: Feller-Robert, Charlotte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conjoncture favorable

(cfr) Dans une conférence de l'Association des diplômés de sciences économiques, politique et sociales de l'Université de Neuchâtel, M. Jacques Forster, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement, s'est montré optimiste pour l'évolution du tiers monde.

«Travailleur de la coopération» depuis 25 ans, M. Forster a d'abord montré que nos désillusions étaient à la mesure de nos illusions. En effet, dans les années cinquante, on s'imaginait qu'il suffirait d'une génération pour réduire l'écart entre pays du Nord et du Sud. Cet optimisme relevait d'une volonté politique des grandes puissances pour faire accepter à leurs contribuables les dépenses de coopération qui en fait s'inscrivaient dans la lutte d'influence de la guerre froide. Non seulement les objectifs n'ont pas été atteints mais l'aide a été détournée pour servir des buts politiques et commerciaux tout en soutenant des gouvernements autoritaires et corrompus. Les donateurs n'ont pas non plus rempli quantitativement leurs promesses puisqu'en moyenne 0,35% du PNB est affecté à l'aide publique soit la moitié de l'objectif de 0,7% fixé en 1970. D'autre part, les stratégies étaient simplistes, s'appuyant sur la seule croissance économique et ignorant les problèmes structurels et socio-culturels. A cela s'est ajouté dans les années huitante une conjoncture internationale particulièrement défavorable: baisse du prix des matières premières, protectionnisme, hausse des taux d'intérêt qui ont rendu l'endettement insoutenable et ont entraîné des politiques d'austérité remettant ainsi en cause les progrès accomplis.

Cependant, dans tous les domaines des progrès ont été accomplis. Dans celui de la santé, l'espérance de vie a augmenté d'un tiers. L'alphabétisation a passé de 40 à 60%. Les revenus ont augmenté de 3%. Mais ces progrès sont encore très insuffisants et dans certains cas ont été mangés par l'accroissement démographique.

La crise du développement se fait sentir dans le tiers monde mais aussi dans les pays industrialisés. En même temps qu'on aidait les pays pauvres à s'intégrer dans l'économie mondiale, à adopter nos modes de production et de consommation, on se rendait compte que ce

système n'est pas viable et qu'il faut subordonner l'économie à une saine gestion des ressources naturelles. Sur le plan de la pollution par exemple, on a pris conscience que le monde ne fait qu'un. En même temps qu'on impose des normes pour les voitures, le chauffage et l'industrie, il faut aider les pays en développement à mettre au point et à produire des carburants qui leur permettent de cuisiner sans détruire les forêts tropicales. Si on ne le fait pas, nos efforts seront annihilés. Leur intérêt est donc le même que le nôtre.

JUSTICE GENEVOISE

Un climat de confiance

(jpb) Entré en fonction le printemps dernier à la suite d'une élection populaire disputée, le socialiste Bernard Bertossa imprime tranquillement sa marque à la fonction de procureur général de la République et canton de Genève. Cela ne va pas sans grincements du côté de certains squatters ou locataires en rupture de bail qui s'étonnent de le voir ordonner leur évacuation.

C'était bien mal connaître Bertossa que de croire que ses convictions pourraient l'amener à ne pas respecter la loi qu'il a prêté serment d'appliquer. Mais c'est en lui un suppôt des spéculateurs et propriétaires. Pour n'être qu'un épiphénomène par rapport à ses intentions en matière de politique judiciaire, l'attitude du procureur général dans ce dossier n'en est pas moins exemplaire.

Car s'il fait évacuer dans certains cas des logements occupés, Bernard Bertossa a aussi décidé d'assumer, au nom du pouvoir judiciaire, le refus d'évacuer lorsque cela aurait eu pour conséquence de laisser des logements vides. Dans d'autres cas, l'ordre d'évacuation était assorti de conditions strictes, notam-

De même pour l'immigration. Celle-ci nous a fait prendre conscience des problèmes démographiques et des disparités de traitement nationales.

Mais l'optimisme de Jacques Forster ne s'arrête pas là. La fin de la guerre froide va entraîner une réduction des efforts d'armement. On risque par contre d'assister à des conflits régionaux et l'aide aux pays de l'Est va engloutir des sommes faramineuses. Si les Etats-Unis et le Japon vont diminuer leur coopération au tiers monde au profit de celle de l'Europe orientale, ce n'est pas le cas de la CE qui a annoncé des augmentations allant de 45% pour l'Afrique à 80% pour l'Amérique latine et l'Asie.

Pour Jacques Forster, la coopération est la seule façon de gérer à l'échelle mondiale les problèmes de migrations, de ressources naturelles, et de technologie pour lutter contre la pollution. La sauvegarde des intérêts communs remplacera les luttes d'influence. ■

ment l'engagement du propriétaire de commencer des travaux. Ainsi Bernard Bertossa fait-il prévaloir l'intérêt public à remettre des logements sur le marché et à permettre à des chantiers bloqués de démarrer, sur l'intérêt privé d'anciens locataires récalcitrants ou de squatters. Leur démonstration politique était certes judicieuse, mais elle ne doit pas avoir pour conséquence d'empêcher des rénovations nécessaires ou des constructions dont Genève a besoin. Finalement, cette situation claire est plus favorable que l'attentisme ou les décisions qui n'étaient pas destinées à être appliquées auxquelles on s'habitue.

Prendre ses responsabilités, c'est une morale en action qui se traduit par un rôle plus actif du procureur général. Qui entend d'abord prêcher par l'exemple de la rigueur, de la transparence, de l'efficacité et de l'indépendance, les quatre volets du programme de réformes de la justice pénale sur lequel Bertossa a été élu. Cela signifie une présence accrue dans sa tâche de chef de la police judiciaire ou dans les procédures (par exemple en suivant l'évolution des gros dossiers auprès des juges d'instruction) et l'établissement de relations étroites avec les autres acteurs de la répression pénale sur le plan de l'entraide judiciaire internationale ou de l'exploitation des enquêtes du Ministère public fédéral. L'élection de Bertossa incarne en